



N° BLE/27 – 15 mai 1961

"VOUS AVEZ DES PRÊTRES ET DES RELIGIEUSES..."

L'idée d'une discipline sexuelle est à peu près inconnue en "climat" musulman ; elle apparaît presque comme une utopie pour beaucoup. Le célibat chrétien déconcerte ou intrigue et des réflexions comme celle-ci, de la part de musulmans, ne sont pas rares : "Vous, on vous forme dans ce sens, et d'ailleurs vous avez des prêtres et des religieuses qui donnent l'exemple". Une grande élève d'un lycée d'Algérie laissait échapper devant ses compagnes : "S'il y avait des sœurs dans notre religion ce serait formidable" (1).

Mais, combien de musulmans demandent aussi, souvent, aux femmes non mariées, dont ils reçoivent des services sociaux ou autres : "Pourquoi n'êtes-vous pas mariées ?" - "Comment faites-vous pour rester pures ?...". "Il est impossible de vivre honnêtement sans être marié"! Beaucoup d'autres ne posent pas explicitement les questions, mais attendent cependant une réponse à ce "mystère" de la chasteté chrétienne. Il est, en effet, difficile de croire à la chasteté des autres quand soi-même l'on vit dans un "climat" malsain et aphrodisiaque et quand on n'a jamais été éduqué sur ce plan. De plus, la séparation des sexes en milieu musulman traditionnel n'engendre pas un sain équilibre. La vue des femmes trouble le Nord-Africain, et, cela, d'autant plus que les tenues vestimentaires sont plus légères. Un Algérien le racontait encore récemment lui-même dans son autobiographie. Se promenant au Bois de Boulogne, une chose le choquait profondément : "la quasi-nudité des femmes. Chaque fois que j'en voyais une en short, j'avais si honte que je rougissais et me retournais" (2). Un certain séjour en milieu mixte tend du reste à faire disparaître ces réactions. Le moins qu'on puisse dire est que sur ce plan de la sexualité et des relations avec les femmes, le Nord-Africain ignore plutôt "la carte de Tendre".

Il est inutile d'épiloguer longtemps sur cette question, Le grand public a les idées arrêtées, renseigné par les ragots de la presse à sensation qui fait de la surenchère. On parle d'obsession sexuelle, de préoccupation sexuelle chez les Nord-Africains. Un auteur, dans un livre médiocre paru ces dernières années sur l'âme musulmane, va même jusqu'à définir l'homme musulman comme "homo eroticus" ! Si les perversions sexuelles sont certes bien connues en pays musulman, M. Massignon n'a sans doute pas tort de faire remarquer néanmoins que les Arabes n'ont pas "technifié cette propagande de perversion", comme l'ont fait les Européens (de même que dans le domaine du "birth control"). Mais ajoute avec raison M. Berque : "cela ne diminue pas l'énorme courant de sexualité, de sensualité authentique, qui fait partie intégrante des comportements arabes" (3).

Que peut-on répondre alors lorsque des musulmans interrogent sur le célibat des prêtres et des religieuses ? Que dire surtout s'il s'agit d'une laïque célibataire : assistante sociale, infirmière, etc. ? Des musulmans et des musulmanes admirent cette chasteté, mais la loi du mariage est tellement normale en pays d'Islam, la lutte contre les tiraillements de la chair et la contrainte dans ce domaine y sont tellement méconnues que la chasteté chrétienne les laisse perplexes. Beaucoup d'autres, nous l'avons dit, n'y croient pas du tout.

Une réponse adéquate et satisfaisante n'est pas toujours facile à trouver et à donner.

Se marier et avoir des enfants, tel est le réflexe normal de la mentalité musulmane. Un homme qui ne se marie pas est une anomalie répréhensible et, s'il n'a pas d'enfants, c'est une opprobre. Le célibat féminin est impensable. Ceci est bien connu et trouve appui non seulement sur le Coran et la Tradition, mais encore dans le vitalisme exubérant des civilisations patriarcales traditionnelles (4).

Il est clair que le Coran est pour le mariage. Nombreux sont les textes qui le louent (70,29 ; 23,5 ; 16,74 ; 30,20 ; 2,133.220.230.232.234.235.238 ; 4,3.23.26.125 ; 33,48 ; 24,3 ; etc...). Il est béni par Dieu. Les Traditions sont également intarissables : "Celui qui ne se marie pas n'est pas des miens", "Le mariage fait partie de ma sunna (ma manière d'agir à imiter) ; celui qui aime ma religion telle que je la pratique, qu'il suive donc ma sunna", "Celui qui, pour plaire à Dieu, se marie ou donne en mariage, devient digne d'être ami de Dieu", etc., aurait dit Mahomet.

Les juristes lui ont trouvé une qualification légale, variant d'ailleurs selon les tendances : le mariage est obligatoire, lorsqu'en restant célibataire, un homme peut être entraîné à des relations illicites et qu'il ne puisse pas se procurer une concubine ; recommandé, si on croit pouvoir résister aux tentations et si on ne désire pas d'enfants ; autorisé, si on ne désire pas d'enfants et si on croit pouvoir vivre dans le célibat. En tout cela, il n'est question, comme toujours, que de l'homme, et quoi qu'il en soit des diverses opinions, il est absolument certain que le mariage fait partie de la tradition du Prophète, tandis que le célibat lui est contraire.

Il n'est cependant pas sans intérêt de voir ce qu'en a dit le grand penseur Ghazâli (mort en 1111). Dans "Le livre des bons usages en matière de mariage" (5) il étudie les avantages et les inconvénients du mariage qu'il résume ensuite par ces lignes :

"Les avantages les plus évidents sont ceux de la postérité et de l'apaisement de la passion charnelle ; les inconvénients les plus manifestes sont le besoin de se procurer de façon illicite des ressources pour sa famille et (le danger) d'être détourné de Dieu",

Les avantages sont évidemment très grands, mais, au sujet des inconvénients, toutes sortes de distractions (folâtrer avec les femmes, se plaire en leur compagnie, s'enfoncer dans les plaisirs sensuels), dit Ghazali, viennent du mariage et absorbent le cœur : "Les nuits et les jours se passent sans que l'homme ait le temps de penser à l'Au-delà ni de s'y préparer". Il faut donc peser le pour et le contre, afin de voir si, dans tel et tel cas, les avantages l'emportent sur les inconvénients. Si un homme risque de tomber dans la fornication, qu'il se marie, mais si son tourment sexuel ne va pas plus loin que des regards de concupiscence, qu'il garde le célibat, à plus forte raison s'il ne s'agit que de mauvaises pensées ! Notre auteur juge que se détourner du culte à rendre à Dieu est grave : "garder la vie de son âme, la préserver de la perdition", dit-il, vaut mieux que de rechercher une postérité, si celle-ci n'est qu'un simple gain, car "l'intégrité religieuse (elle) c'est un capital". Ghazâli examine aussi le cas d'un homme totalement absorbé par son gagne pain, en sorte qu'il a à peine le temps de faire les cinq prières rituelles quotidiennes ; il envisage deux hypothèses : dans celle où la dévotion de cet homme consisterait à s'adonner à la science religieuse, à méditer et à avoir une vie intérieure intense et que le souci de gagner sa vie devrait le troubler en tout cela, le célibat lui serait alors préférable.

Ghazâli se demande en terminant pourquoi Jésus est resté célibataire, alors que Mahomet, l'Envoyé de Dieu, eut neuf femmes (6).

Le souci d'intériorisation de la religion est manifeste dans l'œuvre de Ghazali, cependant nous voyons qu'ici il n'est pas question de chasteté ou de pureté intérieure telles que nous les entendons par ces mêmes termes chrétiens, mais avant tout d'apaisement des passions charnelles, d'éloignement des risques de fornication, bref, de péchés extérieurs ou de péchés ayant un retentissement social. Pourtant, sa pensée sur l'homme adonné à la méditation et à l'étude religieuse et dont il est préférable qu'il ne se marie pas, si des préoccupations de gagne pain interviennent au point de le troubler, est fort intéressante et peut ouvrir certaines perspectives. A la vérité, le cas semble presque théorique pour Ghazâli, car, d'après ce qu'il en dit, les péchés de la chair sont tellement le lot de l'humanité que le mariage est encore la solution la plus préférable.

Une célèbre Tradition se montre très stricte sur le point précis du monachisme : "pas de monachisme en Islam" ("lâ rahbâniyya fi l-islam"). Un traditionniste écrivait : "pas de célibat, tandis qu'une variante postérieure ajoutait "la vie monastique pour ma communauté c'est la guerre sainte" (7). D'après M. Massignon, le célèbre hadith aurait été fabriqué pour prouver que le soufisme était d'importation étrangère à l'Islam, mais, selon cet auteur, le Coran ne va pas contre l'interdiction de la

vie monastique. En réalité, comme le montre Blachère dans sa traduction du Coran, le verset 27 de la sourate 57, comporte deux versions dont l'une a bien abouti à cette interdiction (8).

Par "rahbaniyya" (monachisme ; le terme arabe est un dérivé de "rahbân", moine), il faut entendre, comme le précisent bien les commentaires arabes, non pas d'abord les vertus inspirant cette vie, mais avant tout les pratiques ascétiques de celle-ci : abstention de relations sexuelles, vie en ermitage, pénitences diverses. Le courant de mystique musulmane, appelé soufisme, approchait de ce genre de vie par la pratique du détachement et du renoncement aux choses de ce monde "zouhd"), mais ce ne fut pas une vie monastique proprement dite (9). Même chez de grands mystiques et ascètes, comme par exemple Jalâl eddin Roumi (m. en 1273), les aventures galantes furent plutôt nombreuses (10). Le renoncement au monde, d'ailleurs en dehors du contexte strictement soufi, est à comprendre dans un sens très islamique. Le Coran invite à penser à l'Au-delà et à ne pas s'accrocher aux biens terrestres qui sont périssables, comme la figure de ce monde qui passe ; ces biens sont certes des faveurs et des bienfaits de Dieu, mais il faut s'en purifier par l'aumône de façon à en jouir légitimement et avec détachement du cœur. Les Traditions rapportent que Mahomet aurait interdit de désirer la pauvreté absolue et le mépris exagéré et excessif des biens matériels, car le musulman doit jouir d'une certaine aisance, en tout cas il doit posséder le "kalâf" (ce qui suffit). "Les musulmans, en général, montrent une très grande décence vis-à-vis des biens terrestres. Cela sans aucune idée de renoncement mystique", écrit le Père Abd el Jalil (11). Et il faut bien noter aussi que "l'ascétisme véritable, qui consiste dans les privations et les renoncements est tout à fait contraire à l'esprit de l'Islam : le "zouhd" n'implique ni la mortification, ni l'interdiction de ce qui est permis" (12).

Tous ceux qui ont écrit sur la vie des "marabouts" du Maghreb ont noté que nombreux sont ceux qui ne méprisaient pas la vie conjugale, pour ne pas dire plus (13). Le poète kabyle de la fin du siècle dernier, Si Mohand, stigmatise ceux qui ont pris l'engagement ("al-mithaq") de renoncer aux plaisirs d'ici-bas pour s'adonner à la dévotion et à la pureté de vie dans une confrérie et dont pourtant les mœurs sont dissolues et "la vie couverte d'opprobre et de péchés" (14). Néanmoins des traditions rapportent des noms de "saints" marabouts ou ascètes, en Afrique du Nord, qui n'étaient pas mariés et qui ne laissèrent pas de descendance. Dans la règle de la confrérie des Rahmaniya, la vingt troisième obligation des "frères" ("ikhouân") porte sur le célibat : "Si le novice est célibataire, commente le cheikh Sidi Mustapha al-Bakri, qu'il n'entre pas dans l'état de mariage jusqu'à ce qu'il ait goûté les douceurs de la voie de la perfection". Cela ne concerne donc que le temps de la formation spirituelle de l'aspirant, mais cependant les conseils donnés sont pleins de bon sens.

"Sache, dit la règle, que lorsque l'aspirant éprouve en son âme un amour passionné et un penchant pour les femmes, il ne peut consacrer ses efforts à suivre les principes de la Voie, laquelle exige le renoncement à tout ce qui n'est pas Dieu, la correction des défauts de son âme et la victoire sur tous les obstacles qui l'empêchent de se livrer uniquement à ce travail.

Bien que contraire à toute la tradition musulmane, le célibat au moins (non la vertu de chasteté) n'a quand même pas manqué de faire réfléchir, sur certains de ses avantages, des esprits droits et désireux de s'approcher de Dieu ("taqarrub").

Tels sont donc le courant traditionnel en faveur du mariage et les quelques faibles possibilités pour un jugement compréhensif vis-à-vis du célibat masculin. Nous avons déjà dit que très nombreux sont les musulmans qui ne croient pas au célibat religieux. Dans un groupe d'hommes, lorsque quelqu'un pose une question sur ce sujet, il est facile de remarquer les sourires sceptiques ou goguenards. La très grande majorité ne croient pas la chasteté possible. Le célibat des femmes est encore plus anormal et jugé plus sévèrement, (car c'est dès la puberté que la fille doit être mariée) : cette femme ne se marie pas, ou bien, parce qu'elle est physiquement disgraciée ou infirme, ou bien parce qu'elle est de mœurs légères. Ce sont là des jugements populaires extrêmement répandus, accompagnés de commentaires peu honorables pour les femmes qui en sont l'objet.

Il va sans dire toutefois qu'il faut toujours mettre à part les cas comportant des contacts fréquents, presque quotidiens ou même quotidiens, entre Nord-Africains ou Nord-Africaines et prêtres ou religieuses. Les conversations et les rencontres etc. peuvent entraîner en effet alors des réactions sympathiques en faveur du célibat religieux et amener des réflexions du genre de celles que nous citons en commençant.

Lorsqu'on se connaît bien, les incompréhensions s'atténuent et disparaissent même. Il n'en va hélas ! pas de même lorsque le musulman juge les chrétiens de l'extérieur et en passant : trop d'exemples, il est vrai, de dévergondage ne peuvent l'aider à juger équitablement.

1° Pour ce qui est des prêtres et des religieux, la meilleure réponse, facile à donner, est de s'en référer à l'exemple de Jésus ; la règle du célibat ecclésiastique c'est la "voie" ("tariqa", ou encore la "sunna", tradition, manière d'agir) de Jésus, que les musulmans connaissent comme n'ayant jamais été marié. Les prêtres et les religieux suivent donc leur maître et le disciple ne peut être blâmé parce qu'il suit les enseignements et les exemples du maître. Des dictons de ce genre sont même connus dans le peuple : "Que celui qui a un maître suive son maître ; celui qui n'a pas de maître a le diable pour maître". Notre Seigneur Jésus Christ allait de village en village en prêchant la vertu. C'est ainsi qu'il a vécu préoccupé de la volonté de Dieu ; c'est ainsi que les prêtres et les religieux font.

Le même argument peut servir pour les religieuses qui imitent l'exemple de Jésus et de Marie. Les musulmans croient à la naissance virginale de Jésus et il n'est pas impossible de leur faire comprendre que des femmes pieuses veulent être, comme Marie, détachée du monde et consacrée à Dieu.

Cette réponse brève est valable lorsqu'on est dans un groupe, justifie notre célibat en tant que manière d'agir, mais n'explique pas comment la vie de tous les jours peut être chaste. D'ailleurs, pour croire à cette vertu de chasteté chez les autres, il faut soi-même l'avoir mise quelque peu en pratique, non seulement en actes, mais encore en pensées. Toutefois, il est précisément possible quelquefois de pousser plus loin l'explication, selon les circonstances et les interlocuteurs très divers forcément. On peut alors faire comprendre qu'à la pente vers les péchés sexuels aux tiraillements de la chair et à la sensualité, il y a d'autre remède que le mariage. Ce remède c'est la pratique de la piété et de la confiance en Dieu. En prenant appui sur Dieu et en faisant de notre côté ce qu'il est en notre pouvoir de faire pour veiller sur nos regards, notre imagination, nos mains, etc., nous pouvons garder notre cœur pur. Celui qui dompte sa mauvaise nature et qui essaie toujours de s'orienter vers Dieu ne saurait être abandonné de Dieu et ainsi il triomphera de sa mauvaise nature. Il est facile de faire comprendre que nous avons choisi un genre de vie qui demande le renoncement à tout ce qui n'est pas Dieu et la correction de nos défauts poursuivie avec sincérité et constance. Enfin, comme la pratique de la vertu est possible avec l'aide de Dieu, il faut expliquer comment le secours de Dieu est demandé par la prière confiante, comment le combat contre soi-même est mené, sous le regard de Dieu et avec son appui, tant par la méditation et la vie intérieure qui rapprochent de Dieu, que par l'examen régulier des manquements à la volonté divine et des efforts réalisés.

2° S'il s'agit de laïcs ou laïques célibataires, la réponse est certes plus difficile à donner, "Mais enfin, dites-nous, s'il vous plaît : comment donc avez-vous fait pour rester comme vous êtes ?" demandaient des élèves musulmanes à une chrétienne, leur professeur. "Par le travail et la prière" répondit-elle. Et cette chrétienne écrivait très justement qu'il fallait "une certaine intégrité et fraîcheur de langage" en face de ces problèmes de la sexualité que les élèves ne peuvent pas manquer un jour ou l'autre de soulever (15).

La première réponse et la plus valable est précisément le témoignage même d'une vie dévouée et digne. Témoignage irremplaçable, et d'autant plus valable que ce dévouement se manifestera, à l'occasion, comme inspiré par la foi en Dieu, créateur et père de l'humanité toute entière. Les doutes et les suspicions, il faut s'y attendre, ne disparaîtront que par des services rendus, un don de soi entier et lorsque les musulmans (ou musulmanes) auront pu se rendre compte, d'eux-mêmes de la parfaite dignité de vie de celles qu'ils observent et jugent. N'oublions pas que les musulmans ont, ordinairement, trop d'occasions de constater dans le monde européen, non seulement la liberté de la vie de la femme, à laquelle leurs habitudes sociales répugnent, mais malheureusement aussi une licence de mœurs qui les empêchent d'admettre aisément que la femme puisse user de cette liberté en gardant sa vertu.

Une autre réponse peut être donnée ; elle ne supprime pas le témoignage de vie, naturellement, mais elle peut servir lorsque l'interlocuteur est un homme réfléchi, droit, ayant conservé un esprit religieux et sa foi en Dieu. Il est possible alors de dire : "J'ai fait don (comme on donne une aumône) de ma vie à Dieu pour le servir". L'expression est arabe et serait évidemment mieux comprise si elle était exprimée en arabe : "tçeddect 'omri lillah". Cela ne signifie pas nécessairement : que j'ai consacré définitivement et par vœu ma vie à Dieu, mais bien plutôt : m'oubliant Moi-même et mes goûts personnels, j'ai voulu me réserver toute entière, au moins pour un temps, en renonçant aux charges comme aux joies de la famille, pour le service d'un prochain plus nombreux et que personne n'aide, et cela dans un sentiment de foi, à cause de Dieu.

Cette libération des charges les plus nobles et les plus belles qui soient, celles de la famille, pour mieux porter de plus considérables et se consacrer par exemple, à l'amélioration du sort des enfants ou d'adultes déshérités, etc., peut être comprise par les musulmans et musulmanes évolués, au

contact de chrétiens authentiques. Il est bon, en tout cas, d'insister et de souligner les raisons de foi, qui poussent et aident à marcher ainsi dans cette voie. Ce sont les seules, en effet, qui soient capables, à la fin, de faire admettre la possibilité et la réalité vécue de l'idéal de chasteté chrétienne.

En 1940, l'équipe sacerdotale que dirigeait le Père Loew décrivait dans une lettre à Monseigneur l'Évêque de Marseille différents aspects de la mentalité ouvrière et de l'ignorance religieuse dans ce milieu ; les prêtres y écrivaient entre autres :

Les hommes ont besoin de "femmes", c'est un besoin quasi cosmique, qui n'admet aucune possibilité d'exception, sauf maladie ou impuissance, Il ne faut vraiment pas en vouloir aux gens (99 % au minimum) qui ne croient pas à la chasteté du prêtre : c'est pour eux une évidence telle, une loi expérimentale si vérifiée, qu'il ne peut être question de preuve contraire" (16).

Le pourcentage parmi les Nord-Africains est-il supérieur à ces 99% ?... Peu importe d'ailleurs ! Ce qui est certain c'est que pour croire pleinement à cette vertu de chasteté chez les prêtres, religieuses ou laïques non mariées, il faut, encore une fois, l'avoir pratiquée quelque peu et, il faut, bien plus encore, n'être pas fermé à la lumière du Seigneur qui vient à la rencontre du désir sincère d'être éclairé sur cette question. Précisément, en laissant résolument de côté les esprits mal intentionnés (il y en a !), sachons être attentifs à la soif de pureté qui se manifeste à travers certaines interrogations qui peuvent nous sembler naïves, mais qui n'en sont pas moins, parfois, un signe du cheminement de la grâce,

NOTES

1. Cité par D. Lassevot "Élèves musulmanes" dans Études de mai 1960, T. 305, p. 174.
2. Mahmoud X... "Un Algérien à Paris" dans Les Temps Modernes de juin 1960, n° 171, p. 1844.
3. "Dialogue sur "Les Arabes" par Jacques Berque et Louis Massignon dans Esprit, n° 10, octobre 1960, p. 1512.
Un démographe et sociologue tunisien, Mr. Mahmoud Seklani, traitant de "l'homo eroticus" (ainsi qu'il qualifie lui-même le musulman) écrit que l'Islam n'a pas fixé de limites au culte de la chair et aux impulsions sexuelles : "Instinct génésique, ivresse sexuelle et soumission à la nature sont réunis en cette expression de la loi de procréation qu'est la volonté de Dieu". Le Prophète lui-même, dit-il, a fait preuve d'une exubérance sexuelle exceptionnelle, en cohabitant avec neuf épouses en même temps ("La fécondité dans les pays arabes : données numériques, attitudes et comportements" dans Population, n° 5, oct. déc. 1960, p. 836).
4. Mr. Amadou Hampaté Ba déclarait : "Le célibat du prêtre catholique est incompréhensible pour le Noir. Dans la société africaine, l'homme véritable, c'est l'homme marié" (cf. Réalités, juin 1950 ; COMPRENDRE, série blanche, n° 26 du 1/12/60, "L'Islam en Afrique Noire, vu par Amadou Hampaté Ba").
Dans son récent ouvrage sur Mahomet, Mr Hamidullah écrit pareillement : "Il n'est pas admissible que l'exemple à suivre pour les Musulmans soit celui d'un célibataire : ce serait la fin de la race humaine, et irait à l'encontre même de la nature" (souligné par l'auteur - "Le Prophète de l'Islam", T. II Son oeuvre p. 450, Paris, Vrin, 1950).
5. Extrait de son important ouvrage "Vivification des sciences de la foi" - traduction franç. par L. Bercher et G. H. Bousquet, biblio, de la Fac. de Droit d'Alger, XVII, Paris, A. Maisonneuve, 1953, 130 p.
6. Voir le texte en appendice à ce numéro-ci de COMPRENDRE.
7. On pense, au sujet de la guerre sainte (le "jihâd"), à l'institution qui lui fut rattachée, celle des "ribat", relais et caravansérails, dans lesquels étaient rassemblés hommes et chevaux préparés pour combattre (cf. Coran 8,62). Ils garnissaient les frontières des pays musulmans, un peu comme nos châteaux-forts du Moyen-Age. Les "combattants de la foi" étaient des volontaires (les gens du ribât, "al mourebitoun", qui a donné en français "Almoravides" dans le Maroc des XI-XII^e siècles et, plus tard, le terme "marabout"). Ils étaient "liés" sur "le sentier de Dieu" ("fi sabili llah") et, en dehors des expéditions, leur vie s'écoulait dans ces sortes de "couvents" fortifiés, partagée entre les exercices militaires et les pratiques pieuses et ascétiques ; ainsi se préparait-on à être le martyr, le témoin ("chahid") de l'unicité divine et de l'Islam.
8. Cf. Louis Massignon "Essai sur les origines du lexique technique de la mystique musulmane", Paris, Vrin, nouvel, édit. 1954, pp 145-153 (sur la vocation monastique en Islam) ; R. Blachère, trad. du Coran en un volume, Paris, G. P. Maisonneuve, 1957, p. 500. ; voir aussi I. Goldziher "Le dogme et la loi de l'Islam", Paris, Geuthner, nouv. tirage 1950, pp 116-118 et notes.
9. M. Massignon écrit que le seul "ordre" musulman qui ait très tardivement, durant notre XIII^e siècle, fait

publiquement état sous forme naïvement provocatrice du vœu de chasteté permanent fut celui des Calenders ("qalandariya") : le maître infibulait au novice une chaînette de fer ("tawq") comme cadenas ("qoufl") de sa chasteté (cf. Études Carmélitaines "Mystique et Continence", 1952). Il est facile de voir les limites du "vœu de chasteté" de ces moines. Outre ce signe visible de leur abstention de relations sexuelles, les Calenders voyageaient sans chaussures, vivaient d'aumônes et se livraient à des pratiques austères. Mais la confrérie tomba vite dans la débauche et la corruption...

10. Bien que non marié, le soufi Bichr Ben al-Harith al-Hâfi (mort en 841) ne blâmait cependant pas ceux qui possédaient quatre femmes et lui-même accordait assez peu d'attention à la contrainte sexuelle ; et pourtant, il se montrait fort exigeant sur d'autres plans de l'ascèse (sur la mortification alimentaire en particulier).
On raconte que Bisthami, mort en 875, disait un jour : "j'ai voulu prier Dieu de me dispenser de deux choses : la nourriture et les femmes, Puis je me suis posé la question si j'avais le droit de demander à Dieu ce que son prophète n'avait pas demandé pour lui-même. Alors Dieu m'a délivré du désir des femmes "à tel point que je ne sais, quand une femme se présente à moi, si c'est une femme ou un mur" (cité par Dermenghem dans "Vies des saints musulmans", Alger, Baconnier, nouv, édit, sans date (1957), p. 215).
En mystique musulmane, l'abstinence ("Zouhd") peut comporter (selon M. Massignon, Encyclopédie de l'Islam, IV, au terme ZUHD) non seulement le renoncement aux vêtements et logements agréables, mais même aux femmes. Après al-Basrî, l'analyse introspective progressa avec Muhâsibî et l'accent fut mis alors sur l'ascèse intérieure, le renoncement aux intentions et aux désirs (ce qui conduit à la notion de "tawakkoul", abandon à Dieu).
11. "L'Islam et nous", Paris, Le Cerf, 1947, p. 44 note 40.
12. Bichr Farès "L'honneur chez les Arabes avant l'Islam", Paris, A. Maisonneuve, 1932, pp. 181-182.
13. Voir par exemple C. Trumelet "L'Algérie légendaire", Alger, A. Jourdan, 1892, pp. 436-442
14. "Recueil de poésies Kabyles" par Boulifa, Alger, A. Jourdan, 1904, p. 45. Le poète parle aussi "du péché porté ostensiblement sur leur cou" (des marabouts) ; la même idée se retrouve ailleurs, dans les Mille et une Nuits par exemple : "Sa langue débitait les oraisons du chapelet, tandis que son cœur galopait dans l'hippodrome de la malice" (Charbonneau). Et, du reste, la satire contre les faux ascètes et les marabouts charlatans est un thème qui revient fréquemment dans la littérature islamique. Les impostures ne manquaient pas et un homme comme par exemple al-Yousi au XVII^e s., les critique énergiquement : voir J. Berque "Al-Yousi" - Problèmes de la culture marocaine au XVII^e siècle, Paris-La Haye, édit, Mouton à Cie, 1958.
15. D. Lassevot op. cit. p. 179.
16. Voir le beau livre du Père Loew "Journal d'une mission ouvrière 1941-1959", Paris, Le Cerf, coll, Rencontres n° 55, 1959, p. 42.

APPENDICE

*Extrait du 'Livre des bons usages en matière de mariage' de Ghazâli (m. en 1111).
(Livre qui fait partie de l' "Ih'ya 'ouloum ed-dîn" - Vivification des Sciences de la foi),
Traduction franç. de L. Bercher et G. H. Bousquet, 1953, pp. 47-49.*

"Si on me demande maintenant : 'Pourquoi donc Jésus (à lui le salut !) s'abstint-il du mariage malgré les mérites de celui-ci et, si se vouer entièrement au service de Dieu est ce qu'il y a de plus méritoire, pourquoi donc notre Envoyé (à lui bénédiction et salut !) multiplia-t-il le nombre de ses épouses ?". Je réponds :

"C'est l'union de ceci et de cela qui est la chose la plus méritoire chez celui qui en est capable, dont les forces le lui permettent et dont les desseins sont assez élevés, en sorte qu'aucune préoccupation ne le détourne de Dieu. Or notre Envoyé (à lui le salut !) avait cette puissance et sut, au mariage, unir les mérites d'une vie entièrement consacrée à Dieu. De la sorte, malgré ses neuf femmes, il put se vouer totalement à Dieu. Pour lui la satisfaction des besoins sexuels ne fut pas un empêchement (...) L'Envoyé de Dieu se trouvait placé à un si haut degré que les choses de ce monde n'empêchaient point son cœur d'être sans cesse en présence de Dieu.

"En ce qui concerne maintenant Jésus (à lui le salut !), il eut bien une résolution ferme, mais non de la force et il se garda (de se marier). Peut-être son état était-il tel qu'il eût été gravement compromis par les soucis causés par une famille, ou qu'il n'aurait pu se procurer licitement un gagne-pain, ou encore, qu'il ne lui eût point été permis de concilier l'état conjugal avec le dévouement total à Dieu. Il préféra donc se consacrer exclusivement à Dieu".

"Ils (les Prophètes) savent mieux que personne les raisons profondes de leurs états et les règles applicables, à leurs époques respectives, touchant la façon convenable de gagner sa vie, ainsi que le caractère des femmes, les dangers qui menacent l'époux dans le mariage et les avantages qu'il en peut espérer. Si diversifiées que soient les situations, en sorte que tantôt le mariage et tantôt le célibat est à préférer, il est de notre devoir de tenir pour certain que les actes des Prophètes correspondent, dans chaque situation, à ce qu'il y a de meilleur. Et Dieu est plus savant !".

Simplement à titre de curiosité, voici une tradition (attribuée à Mahomet) rapportée par Sha'rani (mort en 1565) dans son "Mukhtasar tadhkirat al-imam al-qurtubî - Cité par le Père Michel Hayek dans "Le Christ de l'Islam", Paris 1959, p. 265 (Au sujet du retour du Christ) :

"Lorsque Jésus Fils de Marie descendra il se mariera et aura des enfants. Il restera quarante cinq ans sur terre et sera enterré avec moi, dans mon tombeau ; et je ressusciterai avec Jésus du même tombeau qui est entre celui de Abû Bakr et celui de Umar. On dit que Jésus se mariera avec une femme arabe après avoir tué le faux Messie. Elle lui donnera une fille qui mourra. Lui-même mourra ensuite après quelques années de vie".

(Cette idée du mariage de Jésus semble bien dans la ligne coranique ; nous pouvons lire en effet à la sourate 13, verset 38: "Nous avons envoyé des Apôtres avant toi, et Nous leur avons donné des épouses et une descendance". L'Islam s'est représenté les prophètes à partir d'un type, celui de Mahomet, et ce dernier a parlé des prophètes selon l'idée qu'il se faisait de sa propre mission).



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--